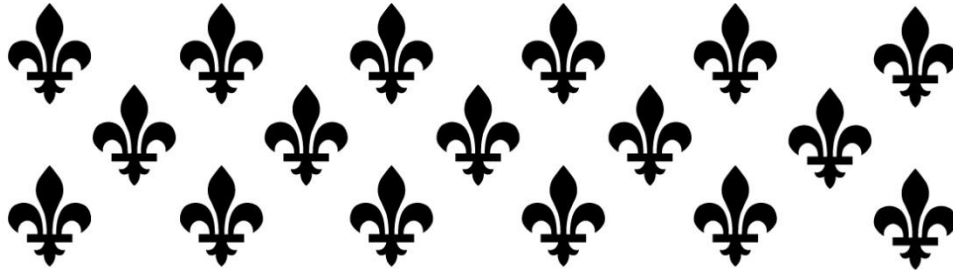


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 mai 2022 — N° 54

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner la Semaine du cidre du Québec.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine asiatique.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Léandre Normand, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la participation de l'équipe Express-O de l'école secondaire Saint-Laurent à la Compétition de robotique FIRST.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Proulx pour sa contribution à l'amélioration de la sécurité des écoliers.

3 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le dépôt du rapport sur l'application de la Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Lacoste, membre fondateur du Comité des citoyens de Rivière-Rouge.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage au personnel de la santé oeuvrant en soins palliatifs.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Yves Pesant pour sa contribution à la recherche clinique et son engagement dans sa communauté.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de saluer le courage et la résilience de Mme Galyna Baglyk.

À 13 h 55, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

3 mai 2022

Moment de recueillement

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, M. Birbaum (D'Arcy-McGee) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme St-Pierre (Acadie), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Karim Ouellet, décédé le 17 janvier dernier;

QU'elle reconnaisse l'apport inestimable de l'œuvre de l'auteur-compositeur-interprète à la culture québécoise et qu'elle souligne la profondeur, l'authenticité et la beauté de ses créations;

QU'elle rappelle que Karim Ouellet s'est vu décerner le prix Félix-Leclerc de la chanson en 2013 ainsi que le Juno de l'album francophone de l'année en 2014;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille et à ses proches;

QUE l'Assemblée nationale observe un moment de recueillement en sa mémoire.

3 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les femmes bénéficient du droit à l'avortement au Québec, et ce, depuis le 28 janvier 1988;

QU'elle se souvienne du fait que les femmes se sont durement battues pour faire reconnaître ce droit;

QU'elle réaffirme le droit fondamental des femmes de disposer librement de leur corps;

QU'elle souligne à quel point il est essentiel de ne pas retourner en arrière sur ce point;

QUE les membres de l'Assemblée nationale expriment leur plus sincère solidarité aux femmes américaines qui voient ce droit être remis en question et qui craignent, par le fait même, de perdre une partie importante de leur liberté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 312 en annexe)

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0

3 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui la Journée mondiale de la liberté de la presse, instaurée par les Nations Unies en 1993, qui a lieu le 3 mai de chaque année;

QU'elle constate que cette année, sous le thème « Le journalisme sous l'emprise du numérique » cette commémoration prend un sens accru en fonction des difficultés auxquelles font face les journalistes qui désirent rapporter ou commenter des faits sur les plateformes web, particulièrement en ce qui a trait à l'intimidation et aux propos injurieux propagés à leur endroit;

QU'elle condamne le cyberharcèlement que subissent de plus en plus de journalistes de la part du public;

QU'elle réitère l'importance du lien de confiance entre les citoyens et les journalistes à l'ère des fausses nouvelles et de la désinformation, ainsi que la nécessité de préserver un climat propice à la circulation des idées de manière indépendante dans un environnement sécuritaire pour tous;

QU'elle souligne le courage dont font preuve les journalistes et leur équipe qui s'exposent parfois à des situations excessivement dangereuses afin de recueillir la nouvelle;

QU'enfin, l'Assemblée nationale se souvienne de tous les journalistes emprisonnés, censurés, blessés ou assassinés dans l'exercice de leurs fonctions journalistiques.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 mai 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 25 ans de La Pietà fondée en 1997 par la violoniste de réputation internationale, Angèle Dubeau;

QU'elle rappelle que La Pietà est un ensemble musical composé uniquement de femmes;

QU'elle salue la vision de sa fondatrice qui a emprunté ce nom en référence à l'orphelinat Pio Ospedale della Piéta à Venise où Vivaldi a enseigné la musique;

QU'elle reconnaisse le rayonnement international de La Pietà qui s'est produit sur les plus grandes scènes d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Sud et des États-Unis au rythme de 50 à 60 concerts par année;

QU'enfin l'Assemblée nationale félicite Angèle Dubeau pour sa brillante carrière et son infatigable volonté de rendre la musique classique accessible à un large public et également de faire découvrir des compositeurs contemporains.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

3 mai 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Finances – Revenu Québec » du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Finances – Société des alcools du Québec » du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Finances – Loto-Québec » du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Finances – Société québécoise du cannabis » du portefeuille « Finances »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Transport »;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Énergie et ressources naturelles – volet Hydro-Québec » du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Lutte contre le racisme » du portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Condition féminine » du portefeuille « Éducation »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Justice » du portefeuille « Justice ».

3 mai 2022

À 15 h 26, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 mai 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 mai 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Melançon (Verdun), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 312)

POUR - 93

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Samson (IND)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (IND)	Simard (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Skeete (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)
Dorion (QS)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)